

Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0833

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Site du château de Gerland - Création d'une voie nouvelle - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Gerland

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Cette opération de création de voirie répond aux orientations du projet urbain de développement du quartier de Gerland, notamment le renforcement du maillage de son réseau viaire. Elle s'inscrit dans un projet d'ensemble de couture urbaine entre la cité jardin et les bâtiments d'activités du biopôle implantés le long de l'avenue Tony Garnier.

Les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable de ce projet sont présentés au Conseil par rapport séparé à cette même séance.

La mise en œuvre de ce projet, qui consiste à réaliser une voie nouvelle est-ouest entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland, et à assurer les liaisons avec le prolongement des voies existantes (la rue Georges Gouy et l'impasse Hermann Frenkel), pourrait se faire en deux temps :

- une première phase qui comprendrait, en liaison avec l'installation de l'Isara, la création de la partie de la voie nouvelle est-ouest entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland, et les prolongements de la rue Georges Gouy jusqu'à l'avenue Tony Garnier et de l'impasse Hermann Frenkel jusqu'à la voie nouvelle,

- une deuxième phase pourrait intervenir pour terminer la couture urbaine entre la cité jardin et les bâtiments d'activités du technopôle et valoriser la façade sur l'avenue Jean Jaurès, dès lors que le projet de prolongement du métro et les besoins en parc relai seraient confirmés ainsi que les besoins en stationnement nécessaires à l'homologation du stade de Gerland.

La présente demande d'autorisation de programme concerne la première phase d'aménagement, selon le montage opérationnel suivant :

Les acquisitions foncières

Le projet s'inscrit en partie sur le terrain communautaire utilisé par le Sytral et nécessite des acquisitions complémentaires auprès du Conseil général, de la société Technip, de la Novacité Oméga et du centre technique du cuir.

Des premiers contacts ont été établis avec les propriétaires concernés et permettent d'envisager une procédure d'acquisition amiable.

Ces acquisitions nécessitent de rescinder des parcelles privées et induisent des travaux de réaménagement (clôtures, plantations, parcs de stationnement, réseaux). L'estimation du coût des acquisitions s'élève à 69 000 € et comprend un échange sans soulte avec le Conseil général et la société Technip ;

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la direction de la voirie, service étude pour la phase conception, et le service ouvrage pour la phase de réalisation.

La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne par le bureau d'études de la direction de la voirie, avec une assistance technique extérieure dont le coût est estimé à 61 000 € ;

Les travaux d'aménagement de voirie et de rescindement des propriétés riveraines

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 3 860 000 € et s'échelonne ainsi :

- études projet : d'octobre 2002 à mars 2003,
- enquête publique : 2° trimestre 2003,
- travaux : 2° trimestre 2004 au 4° trimestre 2005.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du multipôle lors de sa réunion du 9 septembre 2002 et du bureau restreint lors de sa réunion du 30 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement de la première phase de réalisation d'une voie nouvelle est-ouest entre les rues Georges Gouy et de Gerland pour un coût total estimé à 3 990 000 € TTC.

2° - L'opération site du Château de Gerland-crédation de voie nouvelle, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique, pour un montant total de 3 990 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivants :

- 61 000 € en 2003,
- 1 629 000 € en 2004,
- 1 980 000 € en 2005,
- 320 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,